RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en exercice : 43
Nombre de Conseillers présents à la séance : 39

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 21 septembre 2023

OBJET :

DE-23-09-1-09) CREATION D'UN POSTE D'ASSISTANT DE REDACTION ET DIFFUSION

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi vingt-et-un septembre à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le vendredi 08 septembre 2023 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M. TOURNE, Mme VALVERDE, Mme GAUVAIN, M. GIRARD, M. LEROY, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme SERVIAN, M. PITAVY, Mme POLLARD, Mme BRÉON, Mme RUFFENACH, Mme BOILOT, M. MICHON, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON, Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M. RIBET, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, M. EPINAT, Mme BALAGNA-RANIN, M. POLITZER, Mme FOURNIER, M. BEUZELIN.

Absents excusés : M. BEAUFRÈRE-GOURDY (pouvoir à Mme SÉGURET), Mme KAMINSKA (pouvoir à M. BENSOUSSAN), M. LAFON (pouvoir à Mme LIBERT-ALBANEL), Mme VALERO (pouvoir à Mme VOISIN).

Absents : .

Secrétaire de séance : M. LEROY

Le Conseil...

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20230921-lmc1H11114H1-DE
Date de réception en Préfecture : 25/09/2023
Date de Publication : 25/09/2023

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la Fonction publique du 1er mars 2022 et notamment ses articles L 313-1, L 332-8-1° et L 332-8-2° ;

Vu la Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portants droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 6 septembre 2023 ;

Considérant le besoin pour la ville de Vincennes de recruter un agent sur le poste permanent d'Assistant de rédaction et diffusion au sein de la *Direction de la Communication et des Relations Publiques* afin d'assister à la rédaction, à l'élaboration et la diffusion du magazine municipal.

Considérant que les collectivités peuvent recruter des agents contractuels lorsque les besoins du service ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté statutairement (recherche infructueuse de candidats statutaires) quelle que soit la catégorie hiérarchique (A/B/C) ;

Après avis de la commission Finances, Administration générale, Ressources humaines, Nouvelles technologies, Open data du 11 septembre 2023,

D É L I B È R E

à l'unanimité,

ARTICLE I : Approuve la création d'un emploi permanent d'Assistant de rédaction et diffusion à temps complet, de catégorie C de la filière administrative, du cadre d'emploi des Adjoints administratifs territoriaux.

ARTICLE II : : Précise que l'essentiel des fonctions dont aura, notamment, la charge cet agent se décompose comme suit :

- Assister le responsable de la rédaction dans le cadre des missions concourant à l'élaboration et la diffusion du magazine municipal Vincennes info,
- Sous l'autorité plus particulièrement du responsable de la rédaction,
    - organiser les plannings des collaborateurs internes (pigistes) ;

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20230921-lmc1H11114H1-DE
Date de réception en Préfecture : 25/09/2023
Date de Publication : 25/09/2023

- assurer la réception, l'organisation, la collecte des informations ;
- assurer le suivi de la diffusion et des abonnements du magazine municipal, les relations avec le public

- Coordonner les pages publicitaires sur les différents supports de communication de la ville ; relations avec les annonceurs, gestion des contrats, en lien avec la régie de recettes
- Assurer la bonne actualisation et diffusion des documents municipaux dans tous les lieux publics municipaux :
  - dépôt de documents pour les présentoirs (guides, tracts, fascicules…) et affichage dans les supports muraux
  - livraison et dépôts des documents municipaux auprès de site partenaires (résidences étudiantes, seniors, etc.)
  - gestion des stocks de documents (via un logiciel dédié)
- En lien avec les chargés de communication, mettre en œuvre un planning cohérent d'affichage pour la valorisation des animations mises en œuvre par la ville ainsi que pour les initiatives associatives

ARTICLE III : Décide qu'en cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel relevant de la catégorie C, et sur les fondements de l'article L 332-8-2° du Code général de la Fonction publique. L'agent devra dans ce cas détenir un diplôme minimum de niveau 3 et / ou justifier d'une expérience dans des fonctions similaires.

La rémunération inhérente à ce poste sera calculée selon la grille indiciaire du cadre d'emploi des Adjoints administratifs territoriaux.

ARTICLE IV : La dépense sera prélevée sur les crédits ouverts aux articles et chapitres correspondants.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance — Le Maire

Signé — ***Signé***

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20230921-lmc1H11114H1-DE
Date de réception en Préfecture : 25/09/2023
Date de Publication : 25/09/2023